

TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL CHEF

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant statuts et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

VU le décret N° 95-29 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux ;

VU le décret N° 2003-256 du 19 mars 2003 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens supérieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2004 pris pour l'application de l'article 8 du décret N° 95-29 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux.

ARRETE :

ARTICLE 1ER : La liste des membres pouvant être choisis par l'autorité compétente, pour composer le jury d'examen professionnel constitué en vue du recrutement de techniciens supérieurs territoriaux chefs est arrêtée ainsi qu'il suit pour l'année 2007 :

- Mme Aliette CLEF, Adjointe au Maire de la commune de Trois Bassins ;
- M. Yannis YEBO, Conseiller Municipal de la commune de Cilaos ;
- M. Stéphane FOUASSIN, Maire de la commune de Salazie ;
- Mme Danièle LIONNET, Adjointe au Maire de la commune de Saint Pierre ;
- M. Serge HOARAU, Directeur du Service Technique à la commune de Saint André ;
- M. Guito THERINCOURT, Directeur des Travaux à la commune de l'Etang-Salé ;
- M. Bertrand de BOISVILLIERS, Directeur Général des Services à la commune de Sainte Suzanne ;
- M. Gilbert SAM-YING-YANG, Directeur à l'Office de l'eau ;
- M. Stéphane BABONNEAU, Directeur du pôle Environnement de la C.I.V.I.S ;
- Mme Brigitte TARACONAT, Responsable Service Aménagement au

C.C.S .

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée au président du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Réunion ainsi qu'à Mme CLEF, Danièle LIONNET, Brigitte TARACONAT et à MM.Yannis YEBO, S. FOUASSIN, Serge HOAREAU, Guito THERINCOURT, Bertrand de BOISVILLE, Gilbert SAM-YING-YANG et Stéphane BABONNEAU.

Elle sera en outre transmise au préfet de la Réunion pour être pu au recueil des actes administratifs et pour information à MM. les Maires des communes de Trois Bassins, Cilaos, Salazie, Saint Pierre, Saint André, Etang-Salé, Sainte Rose ainsi qu'à MM. Les Présidents de la C.I.V.I.S et de la C.C.S .

Saint-Denis, le 9 Mars 2007

Le Président

F. CARBONNEL